

## GRACE

# Projet transfrontalier d'éducation en arts visuels autour de la légende de Saint Nicolas

## Règlement de consultation

### Contexte général

Labellisée « ville 100% éducation artistique et culturelle », la Ville de Metz mobilise la communauté éducative et le secteur culturel dans une véritable dynamique de projets innovants pour mettre en œuvre les 3 piliers de l'éducation artistique et culturelle :

- 1) la rencontre du public scolaire avec des œuvres, des artistes, des lieux et des professionnels de la culture ;
- 2) le développement du sens de l'esthétique à travers le plaisir de l'expérimentation et la pratique artistique ;
- 3) l'acquisition de connaissances et de savoir-faire dans les domaines de l'art et de la culture.

En 2023, la Ville de Metz a souhaité inscrire cette politique dans une perspective européenne en impulsant le projet « GRACE » (Greater Region Artistic and Cultural Education).

Financé par le programme de coopération INTERREG VI Grande Région, le projet GRACE a permis la constitution d'un réseau de partenaires culturels et éducatifs transfrontaliers et la définition d'un plan d'actions collectif visant à généraliser l'éducation artistique à tous les citoyens de la Grande Région sur la période 2024 - 2026. La valorisation du patrimoine immatériel par les actions transfrontalières d'éducation artistique en est l'un des objectifs. Plus d'informations : <https://interreg-grace.eu/>

Dans ce cadre, la Ville de Metz prévoit de déployer des ateliers intergénérationnels de discussion autour de la légende de Saint-Nicolas et des traditions liées à cette fête, et de fabrication de visuels qui représentent cette légende et ces traditions. Ces visuels seront exposés le premier week-end de décembre 2025 sur des lanternes à Metz installées dans le village des fêtes de la Saint-Nicolas. Ces fêtes seront organisées le samedi 6 et le dimanche 7 décembre 2025 dans le secteur Esplanade/place de la République à Metz. Elles comprendront une programmation artistique avec des chorales, des spectacles, un défilé artistique et un village festif. Les résultats des ateliers seront présentés sur les lanternes géantes installées dans le village, en écho au Sentier des lanternes du Département de la Moselle situé à proximité, square Boufflers.

Les ateliers se tiendront à Metz, et dans deux autres villes belge et luxembourgeoise (en cours de définition), en amont des festivités de la Saint-Nicolas, c'est-à-dire en octobre et en novembre 2025.

La Ville de Metz recherche donc un artiste ou un collectif d'artistes chargé d'animer les ateliers intergénérationnels et de préparer la restitution des ateliers, notamment sous la forme de lanternes qui



## Grande Région | Großregion

### GRACE

seront installées dans le village des festivités de la Saint-Nicolas sur le secteur Esplanade/place de la République à Metz, et sous d'autres formes plus légères et autonomes dans les villes belge et luxembourgeoise.

#### Objet

À l'automne 2025, la Ville de Metz déployera un projet d'éducation artistique dans le domaine des arts visuels en lien avec la légende de la Saint-Nicolas. Le projet s'adresse à un public intergénérationnel (enfants et seniors) à Metz, puis dans une ville luxembourgeoise et dans une ville belge (en cours de définition).

Le projet est composé :

1. **de 3 ateliers participatifs (en 1 ou plusieurs séances)** animés par un artiste ou un collectif d'artistes en arts visuels. L'objectif de chaque atelier est triple : que l'artiste puisse présenter plus amplement son travail et ses techniques, qu'il recueille les témoignages croisés d'habitants des différents versants de la Grande Région et qu'il les mette en situation de pratique de création ;
2. **de la restitution des productions issues des ateliers et de créations personnelles de l'artiste sous forme de lanternes géantes lors des festivités de la Saint-Nicolas le samedi 6 et le dimanche 7 décembre 2025 à Metz** sous sa forme principale, et **de la restitution sous des formes légères (plastiques ou audiovisuelles) dans les deux autres villes belge et luxembourgeoise**, afin que ces villes puissent les présenter de manière autonome, immédiatement à l'issue des ateliers ou lors de leurs propres manifestations liées à la Saint-Nicolas.

#### Besoin

Pour animer ce projet, la Ville de Metz recherche un artiste ou un collectif d'artistes ou artistes et médiateurs qui :

- intervient dans le champ des arts visuels, plastiques et / ou audiovisuels ;
- connaît les traditions et les festivités de la Saint-Nicolas sur un ou plusieurs versants de la Grande Région ;
- est en capacité d'animer les ateliers et réaliser les restitutions demandées ;
- est en capacité de construire ou de faire réaliser la structure des lanternes conformément au cahier des charges détaillé plus bas.

L'artiste interviendra des manières suivantes :

- cadrer les modalités d'organisation concrète de ses différentes interventions avec l'équipe projet lors de réunions préparatoires et réunions de suivi, et participer à une réunion de bilan ;
- animer 3 ateliers intergénérationnels (en 1 ou plusieurs séances) : 1 à Metz, 1 en Belgique et 1 au Luxembourg, ateliers de discussion autour de la légende de Saint Nicolas et des traditions liées à cette fête, et de fabrication de visuels qui représentent cette légende et ces traditions ;



## Grande Région | Großregion

### GRACE

- restituer les créations faites lors des ateliers, en réalisant des visuels pour toutes les faces des lanternes exposées dans le village des festivités de la Saint-Nicolas, et en proposant une forme légère et autonome de restitution pour les villes belge et luxembourgeoise. Les créations devront être adaptées à un public familial. Les visuels feront l'objet d'un contrat de cession avec la Ville de Metz ;
- réaliser ou faire réaliser la structure de quatre lanternes. Celles-ci seront acquises par la Ville de Metz à l'issue du projet.

Si l'artiste ou le collectif a déjà réalisé des créations en lien avec la légende ou les festivités de la Saint-Nicolas, et souhaite les présenter dans le cadre de son intervention, il peut les ajouter dans sa proposition pour enrichir le projet d'éducation artistique, dans le respect de l'enveloppe globale annoncée ci-dessous.

### Cahier des charges

#### Ateliers

Les ateliers devront contenir ces différents temps : présentation de l'artiste ou de l'équipe artistique, collecte de témoignages autour de la légende et des festivités de la Saint-Nicolas dans les différents pays de la Grande Région, création et réalisation de visuels destinés à être fixés sur des lanternes géantes.

Dans chaque atelier, le groupe sera composé au maximum d'une douzaine de personnes, enfants et adultes mêlés.

La durée, le type et le nombre d'intervenants et les matériaux utilisés sont au libre choix des artistes.

Le nombre précis de séances et les dates d'ateliers seront à définir conjointement avec l'artiste ou la compagnie, mais ils devront impérativement se tenir avant le mois de décembre 2025.

#### Lanternes

Il s'agira de réaliser 4 lanternes de 1.80 mètre de hauteur minimum et comportant 4 faces amovibles et, rétroéclairées, et ornées de visuels interchangeables. Les différentes faces présenteront les visuels autour de la légende et des festivités de Saint-Nicolas telles qu'elles se déroulent en France, en Belgique et au Luxembourg. Ces visuels auront été en grande partie conçus et réalisés lors des ateliers.

Les lanternes seront installées en extérieur et devront être visibles et lisibles de jour comme de nuit. L'œuvre devra donc fonctionner et être esthétique de jour comme de nuit. Un soin particulier devra être porté aux matériaux : imputrescibles, indéchirables, résistants au froid et aux intempéries, non inflammables et durables. Elle devra également être facilement démontable et transportable, et prendre le minimum de place possible au stockage.

#### Autres restitutions

En plus des lanternes qui seront présentées uniquement à Metz, l'artiste ou le collectif d'artistes devra créer une forme légère de restitution pour les autres villes concernées par le projet.



## Grande Région | Großregion

# GRACE

### CESSION DE DROITS D'EXPLOITATION ET COMMUNICATION

Du fait de sa participation à l'appel à projet, le candidat sélectionné s'engage à céder son œuvre, les lanternes et ses droits d'auteur pour une durée de 5 ans sans délimitation géographique.

L'artiste sélectionné s'engage à mentionner « Ville de Metz » sur sa communication relative à l'œuvre.

Le projet sélectionné bénéficiera d'une visibilité sur tous les outils de communication de la Ville de Metz, qui s'engage à indiquer sur ses supports de communication les noms de l'artiste ou du collectif retenu.

Par ailleurs, les organisateurs s'engagent à ne porter en aucune manière atteinte à l'intégrité des visuels déposés dans le cadre de l'appel à projet. Néanmoins, la Ville de Metz ne peut être tenue pour responsable en cas de diffusion et/ou reprise non créditee par un tiers, notamment sur les réseaux de télécommunication tel qu'Internet.

### Calendrier de réalisation

Septembre : sélection de l'artiste ou de l'équipe par la Ville de Metz

Octobre : cadrage entre l'artiste et la Ville de Metz, rencontres de l'artiste avec les responsables des ateliers (en visioconférence si nécessaire), début des ateliers

Novembre : suite des ateliers – construction des lanternes et réalisation des visuels

1<sup>er</sup> au 5 décembre : montage des lanternes conformément au calendrier de montage du village des festivités de la Saint-Nicolas (affiné ultérieurement)

6 et 7 décembre : exposition des lanternes à Metz.

### Engagement du candidat

Le candidat certifie qu'il est l'auteur ou le co-auteur de l'œuvre qu'il présente.

Le candidat garantit aux organisateurs que son œuvre ne comporte pas de violation de droits de la propriété intellectuelle, et qu'il détient les droits et autorisations nécessaires.

La Ville de Metz se dégage de toute responsabilité en cas d'utilisation de contenus sur lesquels le candidat n'aurait aucun droit.

### Offres

La Ville de Metz lance donc une consultation auprès d'artistes ou de collectifs d'artistes afin de conduire ce projet.

Pour cette action, la Ville de Metz dispose d'une enveloppe maximale de 25 000 € HT. Elle met en place une procédure sans mise en concurrence en application de l'article R 2122-8 du Code de la Commande publique permettant de déroger à cette obligation.



## Grande Région | Großregion

### GRACE

Les artistes intéressés sont donc invités à envoyer leur devis et proposition par mail auprès de [interreggrace@gmail.com](mailto:interreggrace@gmail.com) pour le 1<sup>er</sup> septembre 2025 au plus tard, avec les documents suivants :

- Une note d'intention artistique et pédagogique correspondant au cadrage donné ci-dessus, indiquant les disponibilités de l'artiste entre septembre et novembre 2025 pour animer les ateliers et organiser la restitution pour les 6 et 7 décembre 2025.
- Les CV et portfolio.
- Le devis d'intervention exprimé en montant hors taxe et en montant toutes taxes comprises. Il devra inclure les frais d'intervention de l'artiste ou des membres du collectif, les frais pour l'achat du matériel utile aux ateliers (y compris, le cas échéant, le matériel de protection des lieux et des vêtements des participants), les frais pour l'achat de matériel utile à la réalisation des lanternes et d'autres modes éventuels de restitution et un forfait global pour ses / leurs frais de déplacement, de restauration et d'hébergement depuis son / leur lieu de résidence.
- Le RIB.

Le devis doit être établi à l'ordre de :

Ville de Metz  
Pôle Culture  
1 Place d'Armes Jacques-François Blondel – BP 21025  
57036 Metz Cedex 1

*Mentions obligatoires suivantes à intégrer dans le devis*

1. **Objet : Projet transfrontalier d'éducation en arts visuels Saint Nicolas – Interreg GRACE**
2. Banque gestionnaire de votre compte (avec l'adresse de votre agence pour les prestataires étrangers)
3. Nom du titulaire du compte et adresse postale
4. RIB complet
5. Montant TTC de l'offre avec taux de TVA appliqué ou montant HT si le prestataire n'est pas soumis à la TVA
6. SIRET
7. Code APE

Les documents sont à transmettre par voie électronique uniquement.

En l'absence de réponse au 1<sup>er</sup> septembre 2025, les personnes consultées n'ayant présenté aucune offre seront réputées avoir décliné la proposition de prestation faite par la Ville de Metz, sans procédure préalable.

La sélection se fera sur la base de la qualité du projet artistique et pédagogique (sur la base de la note d'intention) : 40%, des références de l'artiste (sur la base du portfolio) : 20%, et du prix (sur la base du devis) : 40%. Elle sera effectuée par la Ville de Metz dans la première quinzaine de septembre, pour un démarrage du projet dès le mois d'octobre.

Pour tout renseignement, vous pouvez adresser un mail au Pôle Culture de la Ville de Metz : [interreggrace@gmail.com](mailto:interreggrace@gmail.com).